

## **Article 1 – Application**

Sauf dérogations convenues expressément et par écrit, les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres de DIASource ainsi qu'à tous les contrats conclus sur la base d'une telle offre, ou sur la base d'une commande confirmée par elle. Dans le cadre de sa relation avec DIASource, le client renonce explicitement et intégralement à l'application de ses propres conditions générales et spéciales. DIASource ne sera pas liée par des contrats conclus par l'intermédiaire de son personnel ou de ses agents qui ne respectent pas les présentes conditions générales. DIASource se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment et sans notification préalable au client, sous réserve de lui rendre accessible ces modifications via le moyen que DIASource juge opportun. Ces modifications s'appliqueront à toutes les offres de DIASource et contrats conclus ultérieurement.

## **Article 2 – Conclusion du contrat**

Une offre proposée par DIASource n'est contraignante que si elle est accompagnée d'un délai d'option, pour autant que ce délai n'ait pas expiré. Une commande par le client est réputée acceptée par DIASource à partir du moment où cette dernière a explicitement confirmé par écrit la commande.

Toute commande a ses propres caractéristiques distinctes, et les produits commandés par un client ne peuvent pas être redirigés vers un autre client. Il appartient au client de vérifier l'exactitude de sa commande et de signaler immédiatement à DIASource toute erreur. Le client ne peut dès lors pas annuler une offre acceptée en tout ou partie. Si le client annule une offre acceptée, il devra en tout cas payer le prix entier y afférent.

DIASource se réserve le droit de (i) refuser des demandes d'offres personnalisées, ou des demandes de modification d'offres acceptées ; et/ou de (ii) facturer de telles modifications ou personnalisations au client au coût réel en vigueur à ce moment, avec un minimum de 40 EUR (hors TVA).

Sans préjudice au troisième alinéa du présent article 2, des frais administratifs à concurrence de 40 EUR (hors TVA) seront facturés par DIASource pour toute commande d'une valeur de moins de 500 EUR (hors TVA). DIASource se réserve également le droit de suspendre, d'annuler ou de refuser la commande d'un client, notamment dans le cas où les données communiquées par le client s'avèrent manifestement erronées ou incomplètes ou lorsqu'il existe un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

## **Article 3 – Prix et accessoires**

Sauf dérogations convenues expressément et par écrit, les prix fixés par DIASource sont valables pour des produits emballés, lesquels sont délivrés « Ex Works » (au sens des Incoterms 2010) au siège social de DIASource.

Sont également à la charge du client, en sus du prix convenu, et sauf exception expresse et écrite : (i) Tous les frais d'assurance, de protection, de chargement, de transport et de déballage des produits. (ii) Tous les taux et impôts (TVA et droits de douane inclus) portant sur les produits délivrés ou les postes mentionnés sous (i), en ce compris les taux et impôts qui ne sont applicables ou augmentés qu'après la conclusion du contrat. (iii) Tous les frais complémentaires pour DIASource en conséquence d'une hausse des taux de change qui lui est défavorable.

Tous les frais dus suite à l'exécution de paiements restent définitivement à la charge du client.

Une révision unilatérale des prix est possible dans le chef de DIASource. Cette révision peut à la fois mener à une augmentation des prix, mais également à une diminution des prix. Cette révision unilatérale de la part de DIASource n'est valable qu'à la condition que DIASource la justifie dûment en fonction des paramètres pertinents (augmentation du coût des matières premières, etc.). Dans tous les cas, cette révision ne peut s'appliquer qu'à maximum 80% du prix initialement fixé.

## **Article 4 – Paiement**

Sauf convention contraire, (i) DIASource envoie une facture pro forma au client, cette facture pro forma doit être payée avant la date d'expédition telle que confirmée, la réception du paiement sur le compte bancaire mentionné sur la facture sera préalable à l'envoi de la matière et (ii) chaque facture doit être payée en respectant strictement les termes de paiement définis sur la facture.

Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par courrier recommandé au siège social de DIASource, huit jours calendriers après sa réception. À défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

Tout paiement tardif aura pour effet que toutes les dettes du client envers DIASource seront exigibles immédiatement suite à une notification à cet effet par DIASource.

Un intérêt de retard sur le solde de toutes les dettes du client envers DIASource qui sont exigibles, sera dû de plein droit et sans mise en demeure, dont le taux sera égal à celui mentionné dans l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, augmenté de 3,5%. Tout ceci ne porte aucun préjudice à (i) la possibilité de DIASource de prouver son dommage réel et en demander l'indemnisation, ou (ii) la possibilité de suspendre l'exécution continue de toutes les autres obligations en vertu du présent (ou tout autre) contrat, ou d'appliquer toute autre sanction de droit commun.

## **Article 5 – Réserve de propriété – transfert de risque**

La propriété de chaque produit vendu n'est transférée au client qu'après le paiement intégral du prix et des accessoires de ce produit, ainsi que des intérêts moratoires ou indemnités qui seraient dus en conséquence du paiement tardif de ce prix. Préalablement à ce paiement intégral, et sauf dérogations convenues expressément et par écrit, il est interdit au client d'aliéner le produit, de le grever de sûretés, ou de le transformer ou l'incorporer de quelque manière que ce soit. Durant cette période, le client veillera à garder lui-même ce produit en sécurité, à l'assurer et à le conserver de manière individualisée ainsi qu'à le pourvoir d'une marque visible et lisible confirmant explicitement la propriété de DIAsource.

Le risque de perte, de destruction ou d'endommagement du produit (aussi en cas de force majeure) est toutefois transféré au client dès la livraison du produit.

## **Article 6 – Délai de livraison**

Chaque délai de livraison ne vaut qu'à titre indicatif. Un dépassement de ce délai ne peut donner lieu à aucune sanction, sauf si les parties ont expressément convenu par écrit que le délai est contraignant (dans ce cas, le dépassement ne peut aboutir qu'à la compensation du dommage réel, prouvé et établi contradictoirement, ou bien à la dissolution du contrat, et ce au plus tôt un mois après la réception par DIAsource d'une mise en demeure formelle du client exigeant la livraison).

## **Article 7 – Imprévision**

Si, hors de la volonté de DIAsource, des circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat (par exemple : grèves, accidents, conditions atmosphériques anormales, défauts des matériaux, etc.) se produisent dans le processus d'achat, de production et de distribution, ou tout autre processus nécessaire, qui rendent impossible ou entravent gravement la livraison (à temps) du produit ou rendent excessivement difficile ou onéreuse, l'exécution d'une quelconque autre obligation, DIAsource pourra, en fonction de la nature de ces circonstances, dissoudre le contrat ou suspendre ses obligations. DIAsource n'assumera aucune responsabilité en pareil cas et déclare ne jamais accepter un tel risque.

## **Article 8 - Force Majeure**

DIAsource ne peut être tenu pour responsable, tant sur le plan contractuel qu'extracontractuel, en cas d'inexécution, temporaire ou définitive, de ses obligations lorsque cette inexécution résulte d'un cas de force majeure ou fortuit.

Seront notamment considérés comme des cas de force majeure ou fortuits, les événements suivants: 1) la perte ou la destruction totale ou partielle du système informatique du prestataire ou de sa base de données lorsque l'un ou l'autre de ces événements ne peut raisonnablement pas être directement imputé au prestataire et qu'il n'est pas démontré que le prestataire a omis de prendre les mesures raisonnables permettant de prévenir l'un ou l'autre de ces événements, 2) les tremblements de terre, 3) les incendies, 4) les inondations, 5) les épidémies, 6) les actes de guerre ou de terrorisme, 7) les grèves, déclarées ou non, 8) les lock-out, 9) les blocus, 10) les insurrections et émeutes, 11) un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité), 12) une défaillance du réseau Internet ou du système de stockage des données, 13) une défaillance du réseau de télécommunications, 14) une perte de connectivité au réseau Internet ou au réseau de télécommunications dont dépend DIAsource, 15) un fait ou une décision d'un tiers lorsque cette décision affecte la bonne exécution du présent contrat ou 16) toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de DIAsource.

## **Article 9 – Réclamations**

### 9.1 Vices apparents

Toutes réclamations concernant des défauts visibles ne sont recevables que si le produit n'a pas encore été utilisé et si ces réclamations sont transmises par écrit à l'adresse [customer.service@diasource.be](mailto:customer.service@diasource.be) dans un délai de 3 jours ouvrables suivant la réception des produits et documentées par des pièces-justificatives (photos, numéro d'article, numéro de lot...). Passé ce délai, les produits seront considérés comme acceptés par le client, ce qui implique leur conformité.

### 9.2. Transports

Le client doit vérifier les produits immédiatement après la livraison en ce qui concerne la conformité, les quantités correctes, les défauts visibles. Les réclamations ne seront prises en considération que si le client a mentionné celles-ci sur le bon de livraison signé. Si ces dommages ne sont pas mentionnés et décrits par le client sur les documents de transport, au moment de l'acceptation de la livraison, les marchandises seront considérées comme livrées sans aucun dommage et aucune réclamation ne sera acceptée.

DIAsource n'acceptera aucune réclamation pour dommages causés par un transporteur mandaté expressément par le client .

### 9.3. Défauts de performance

Toutes réclamations concernant des défauts de performances doivent être transmises par écrit à l'adresse [products.support@diasource.be](mailto:products.support@diasource.be).

Dans l'hypothèse où les produits seraient conservés et expédiés dans des conditions non-conformes, utilisés pour un usage ou selon un procédé non validé par DIAsource, aucune réclamation ne sera recevable.

#### 9.4. Dispositions communes

Après la découverte d'un quelconque défaut, le client est tenu de cesser immédiatement d'utiliser le produit en question et de conserver de manière correcte les produits, sous peine d'irrecevabilité de la réclamation.

Les marchandises défectueuses ne pourront être retournées par le client sans l'accord préalable et explicite de DIAsource, et devront être correctement emballées afin de préserver leur qualité lors du transport de retour.

DIAsource n'est tenu d'accepter des produits retournés que dans la mesure où ces produits ont été l'objet d'une plainte que DIAsource a déclarée admissible et fondée.

Dès lors que le client aura adressé à DIAsource sa réclamation, si la réclamation est jugée justifiée, DIAsource, à son choix, allouera une remise raisonnable, un avoir ou un remplacement du produit à ses frais.

En aucun cas, une réclamation ne suspend l'obligation de paiement.

Sont également non recevables: les réclamations portant sur des faits qui ne relèvent pas de la compétence de DIAsource, des réclamations qui concernent une erreur de la part du client, les réclamations concernant un caractère subjectif ou peu réfléchi de la dite réclamation.

#### **Article 10 – Responsabilité / Sécurité / Exonération**

DIAsource ne répondra des vices cachés tombant sous sa garantie que pour autant que le client lui en notifie l'existence par écrit dans les 3 jours ouvrables suivant la prise de connaissance du vice par le client, sous peine de déchéance. Dans ce cas, le client ne peut exiger la résolution de la vente du produit concerné, et DIAsource répondra seulement (i) de la moins-value du produit, ainsi que, pour autant qu'elle en serait responsable, et (ii) des dommages complémentaires soufferts par le client, si ce dernier en apporte la preuve. Cette indemnité (i et ii) ne peut excéder le prix payé par le client pour le produit concerné.

Le client s'engage à se conformer strictement aux lignes directrices concernant les bonnes pratiques de distribution (GDP) applicables aux dispositifs médicaux marqués CE. Le client s'engage à utiliser les produits de manière professionnelle et conformément aux instructions fournies par DIAsource. Le client s'engage à informer DIAsource sans délai de tout dysfonctionnement et de toute modification des caractéristiques et/ou des performances d'un produit qu'il a acheté de DIAsource. En cas de revente des produits par le client à un tiers situé en dehors du territoire belge, le client s'engage à fournir à ce tiers tous les documents et instructions nécessaires dans la (les) langue(s) du pays d'exportation.

#### **Article 11 – Compensation en cas d'insolvabilité du client**

Si le client est déclaré en faillite, ou si toute autre procédure d'insolvabilité, ou procédure similaire à une procédure d'insolvabilité est ouverte en relation avec le client, toutes les sommes dues réciproquement par et entre DIAsource et le client, seront compensées de plein droit à la date où la procédure d'insolvabilité est entamée, et ce même si ces sommes ne seraient pas exigibles, liquides ou entièrement certaines à la date où la procédure d'insolvabilité est entamée.

#### **Article 12 – Cessibilité**

Le client ne peut pas céder ses droits et obligations envers DIAsource à une partie tierce (par voie de vente, apport en capital, don, ou toute autre transaction, y compris la cession ou l'apport d'une branche d'activité ou d'une universalité, ou une fusion, scission ou autre restructuration de sociétés) sans l'accord écrit préalable de DIAsource.

#### **Article 13 – Relations entre les parties**

Les parties étant des entités juridiques indépendantes, le contrat ne les lie entre elles qu'aux fins qui y sont mentionnées. Par conséquent, les dispositions du contrat ne peuvent nullement être interprétées comme créant une quelconque association ou société entre les parties ou comme confiant un quelconque mandat de l'une à l'autre. De plus, aucune des parties ne peut lier l'autre, de quelque façon que ce soit et envers qui que ce soit, autrement qu'en conformité avec les dispositions du présent contrat.

#### **Article 14 – Illégalité**

L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière la légalité des autres articles, paragraphes ou dispositions des présentes conditions générales, ni non plus le reste de cet article, de ce paragraphe ou de cette disposition, à moins d'intention contraire évidente dans le texte.

### **Article 15 – Titres**

Les titres utilisés dans les présentes conditions générales ne le sont qu'à des fins de référence et de commodité seulement. Ils n'affectent en rien la signification ou la portée des dispositions qu'ils désignent.

### **Article 16 - Non-renonciation**

L'inertie, la négligence ou le retard par une partie à exercer un droit ou un recours en vertu des présentes conditions générales ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation à ce droit ou recours.

### **Article 17 – Droit applicable et tribunal compétent**

Les présentes Conditions générales, ainsi que tous les contrats auxquels elles se rapportent, sont régis par le droit belge, à l'exclusion du droit international privé belge et de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises du 14 juin 1974 reste cependant applicable).

Les tribunaux de l'arrondissement du Brabant Wallon sont exclusivement compétents pour connaître des litiges découlant des présentes conditions générales ou liés aux contrats conclus par DIAsource (y compris les litiges précontractuels) auxquels celles-ci font référence.

### **Article 18 – Divergences entre les différentes versions linguistiques**

Les présentes conditions générales ont été rédigées en anglais et français. En cas de divergences entre les différentes versions linguistiques, la version française fera foi.

### **Article 19 - GDPR & Politique de confidentialité**

DIAsource est conforme au règlement général sur la protection des données. Notre politique de confidentialité et de protection des données est disponible sur notre site [www.diasource-diagnostics.com](http://www.diasource-diagnostics.com). Toute question peut être adressée à: [GDPR@diasource.be](mailto:GDPR@diasource.be)

Mise à jour : 24.06.2022